JUGEMENT
RENDU SOUVERAINEMENT
ET EN DERNIER RESSORT,
Dans l'affaire du Canada,

PAR MESSIEURS

LES LIEUTENANT GENERAL DE POLICE,

LIEUTENANT PARTICULIER ET CONSEILLERS

AU CHÂTELET,

ET SIÉGE PRÉSIDIAL DE PARIS,

Commiſſaires du Roi en cette Partie.

LE PROCUREUR DU ROI au Châtelet, Procureur Général en la Commiſſion, Demandeur & Accuſateur.

FRANÇOIS BIGOT, ci-devant Intendant de Juſtice, Police, Marine & Finance en Canada.